



Discours prononcé par Jean-Claude RAVAT, directeur de l'UNCPG, à la demande du Président Thierry PAULHAC empêché, lors de l'Assemblée générale de la FDC 72 le samedi 26 avril 2025.



A la tribune : au centre veste noire Vincent OZANGE nouveau Président de la FDC72, à sa droite deux administrateurs, à sa gauche le Trésorier de la FDC 72, le Sénateur VOGEL et la commissaire aux comptes. A gauche sur le canapé, dossier blanc à la main, Philippe JUSTEAU Président de la FDC du Maine et Loire, Président de la FRC des Pays de Loire et Président de la commission petit gibier de la FNC.

Monsieur le Président, messieurs les élus, messieurs les représentants de l'Etat, mesdames, messieurs,

Je voulais, tout d'abord, excuser notre Président Thierry PAULHAC qui aurait tant aimé répondre à votre invitation et vous présenter l'UNCPG mais un grave problème de santé l'empêche de le faire.

En mai 2024 il existait 20 Associations départementales de Chasseurs de Petit Gibier (ADCPG) dont certaines depuis longtemps puisque la création des plus anciennes date de 1973. Celle de la Sarthe date du 28 AVRIL 1999 donc de 26 ans.

Paradoxalement, alors que 2/3 des chasseurs pratiquent la chasse au petit gibier, ces ADCPG n'avaient pas de représentation nationale comme l'ont toutes les autres associations cynégétiques (Bécassiers, Chiens courants, Chiens rouges, Chasseurs de gros gibier etc...)

En 2024, l'ensemble des Présidents des ADCPG estimèrent qu'il était urgent d'avoir une représentation nationale.

Force est de constater que la création, le 2 mai 2024, de cette Union Nationale répondait à un besoin puisque les ADCPG existantes ont immédiatement pratiquement toutes adhéré et que depuis cette création 4 nouvelles associations ont vu le jour (Puy de Dôme, Loiret, Drôme et le Rhône) et d'autres sont en voie de création.

L'Union Nationale des Chasseurs de Petit Gibier est une Fédération. Son conseil d'administration est composé de 12 Présidents d'ADCPG dont celui de la Sarthe auxquels sont adjoints des experts reconnus sur les espèces de petit gibier comme Jean-Claude RICCI pour la perdrix rouge, Pascal HARLAUT pour le lapin, Jacques HICTER, pour la perdrix grise, Pierre MAILHOT pour le faisan ou Jacques LUQUET pour le pigeon ramier.

Notre association ne se veut en aucune manière en concurrence avec les autres associations nationales cynégétiques de petit gibier plus spécialisées dans les espèces migratoires comme les bécassiers, les chasseurs de bécassines ou les chasseurs de gibier d'eau, associations d'ailleurs souvent très anciennes et parfois très structurées et très puissantes. Nous les avons rencontrés pour la plupart et travaillons en bonne intelligence.

Toutefois nous avons ouvert la possibilité à des associations à vocation plus « territoriale » ou « spécialisées, au sens espèce du terme » qui n'avaient pas de représentation nationale de nous rejoindre. C'est ce qu'a fait l'association nationale des chasseurs de caille.

Nous sommes en contact avec les associations des chasseurs de grives et avec les associations du sud-ouest des chasseurs de palombes.

Bien évidemment nous sommes en excellente relation avec l'association nationale des chasseurs de grand gibier, qui a plus de 50 ans d'existence, et qui constitue pour nous un modèle.

Enfin, et vous le savez tous, il ne saurait y avoir de petit gibier sans piégeage d'où nos contacts étroits avec l'Union nationale des piégeurs.

Nous avons choisi le terme UNION parce que nous sommes convaincus que tous les chasseurs doivent être unis face à nos opposants et nous devons tous chasser ensemble quel que soit nos méthodes de chasse.

Enfin, nous ne nous considérons pas comme une force d'opposition ou de contestation de nos fédérations nationales, régionales ou départementales puisque notre mission principale est de mutualiser toute la richesse des expériences et des connaissances sur le Petit Gibier accumulées au fil des ans dans les territoires et d'échanger sur les pratiques pour sauvegarder le petit gibier.

Nous souhaitons être au plus du terrain, nous souhaitons rompre l'isolement de tous ceux qui par passion se démènent tous les jours et tout au long de l'année pour sauver le petit gibier sédentaire. Il y a des échecs mais il y a aussi beaucoup de réussites. Nous ne voulons plus entendre la phrase « *le petit gibier c'est mort* » ni « *la perdrix grise est un oiseau en voie d'extinction* ».

C'est vrai que c'était un pari un peu fou que de se lancer dans cette aventure dans un milieu où le défaitisme et la sinistrose était de rigueur.

Nous ne voulons pas renouveler l'erreur commise par l'association nationale de conservation de la petite faune qui ne s'était occupée que de la perdrix grise sur les grands territoires du Nord de la France.

Nous voulons aussi être au plus prêt des ACCA et des associations de chasse communales et pas seulement des chasseurs qui ont la maîtrise de leur foncier.

Nous affirmons très fort que nous ne sommes pas des donneurs de leçon et que nous respectons toutes les formes de chasse. Nous avons la chance en France d'avoir une grande diversité de territoires c'est une richesse.

Nous ne souhaitons qu'une chose, c'est de mettre en valeur la passion de la chasse, la connaissance de la nature et le travail pour la biodiversité pour lesquels se battent tous les jours, le chasseur de perdrix de l'Aisne, le bécassiers de l'Allier, le paloumaire du Pays Basque, le chasseur de lapin de la Vienne, le chasseur de bécassines de Haute-Loire et le chasseur de marmotte des Hautes-Alpes, etc...

A propos de la marmotte, une anecdote qui montre que l'écoute du terrain est essentielle : J'avais lu qu'il y avait une menace de fermeture de la chasse à la marmotte. J'ai appelé le Président de l'ADCPG des Hautes-Alpes qui m'a dit : « Ce ne sont pas les chasseurs qui menacent l'existence de la marmotte. Il n'y en a plus que quelques-uns et dont les tableaux sont insignifiants. En revanche il y a deux prédateurs qui eux s'en occupent : le loup mais ce n'est pas lui le plus destructeur, ce sont les patous que les bergers laissent 24h :24h autour de leur troupeau pour se protéger du loup et qui d'ailleurs font également de gros prélèvements dans le lièvre variable. »

Cette anecdote montre que la vérité vient du terrain. C'est dans cet esprit que nous soutenons les chasses traditionnelles qui font partie de notre patrimoine.

Enfin, il y a un monde avec qui nous avons l'obligation de coopérer, c'est celui des agriculteurs. Si les agriculteurs ont besoin des chasseurs de gros gibier pour minimiser les dégâts dans les cultures, en revanche, nous les chasseurs de petit gibier avons besoin des agriculteurs. Favoriser les conditions d'existence et de reproduction du petit gibier par la gestion de leurs habitats dans le respect des grands équilibres écologiques est une action incontournable et nous allons y travailler. Autrefois il y avait 80% d'agriculteurs qui chassaient, ils ne sont plus que 20%. Nous comprenons que leur préoccupation principale soit la rentabilité de leur exploitation mais nous allons leur démontrer et les convaincre avec des cas concrets, y compris en les aidant s'il le faut, que la rentabilité n'exclut pas de préserver les biotopes pour la petite faune.

Un exemple : la présence de cailles sur nos territoires demande simplement que les chaumes fassent 20 cm de haut et qu'ils ne soient pas déchaumés avant le 15 septembre. Est-ce vraiment impossible ? Est-ce compatible avec la nouvelle PAC ? Combien cela coûterait à l'agriculteur ? Nous allons regarder cela avec eux.

Alors après toutes ces bonnes déclarations d'intention, où en sommes-nous 11 mois après la création de l'UNCPG ?

- Cette première année a été consacrée à toutes les tâches administratives, juridiques et financières nécessaires lors d'une création d'associations
- Nous avons mené une grande campagne de communication pour nous faire et connaître et surtout pour agrandir notre réseau ; Nous avons eu un accueil très favorable de la presse cynégétique qui nous a consacré de nombreux articles : Nos chasses, le chasseur français, la revue nationale de la chasse, connaissance de la chasse, planète chasse, bécasse passion, jours de chasse etc...
- Après élaboration d'un cahier des charges, un prestataire est en train de créer un site internet qui facilitera les échanges entre les passionnés de Petit gibier et de la faune sauvage. Il aura

pour but de regrouper toutes les connaissances fiables et scientifiquement reconnues sur le petit gibier (espèces, habitats, préservation, gestion, repeuplement, etc....) et de les diffuser

- Nous avons obtenu la qualification d'intérêt général ce qui nous permet de recevoir des dons déductibles des impôts

A votre bon cœur, j'ai des bulletins

- Nous avons obtenu l'accord du Président du Conseil Général du Loiret pour établir notre siège social au musée de la chasse de Gien où nous tiendrons régulièrement notre assemblée générale annuelle. Nous tenions beaucoup à ce lieu car nous voulions donner un ancrage provincial à notre association.

J'ai oublié de vous dire que dans les statuts de l'UNCPG il est précisé que le Président ne peut être qu'un Président d'association départementale

Mais l'objectif qui nous tient le plus à cœur est de transmettre aux générations de plus en plus urbaines ce que nos anciens nous ont transmis par le bouche à oreille sur la nature et la biodiversité. C'est la raison pour laquelle nous travaillons avec l'aide de l'OFB à la création et à la mise en place le plus rapidement possible d'un **Brevet Petit Gibier** (Brevet Petit Gibier et pas Brevet Chasse au Petit Gibier) à destination de tous ceux qui veulent connaître le Petit gibier, notamment en leur faisant visiter des territoires où ils pourront découvrir la richesse de notre faune sauvage française. Nous comptons ainsi attirer une population de jeunes, d'urbains, de femmes à la découverte de la biodiversité. La commission en charge de ce dossier a bien avancé et nous devrions, en principe tester ce brevet en 2026 dans trois départements (l'Eure, les Ardennes etla Sarthe). A noter la proche collaboration que nous avons avec l'Association Nationale des chasseurs de Grand Gibier qui a une longue expérience avec son Brevet.

Enfin, et ce fut pour nous, un grand motif de satisfaction, nous sommes reconnus au niveau national par les autorités publiques comme des interlocuteurs crédibles puisque nous avons été auditionnés en février dans le cadre d'une mission de l'assemblée nationale sur le partage de la nature conjointement avec l'association nationale des chasseurs de grand gibier.

J'en profite pour vous dire que nous avons répété que l'UNCPG souhaite parler de **cohabitation** et **non de partage. Que l'UNCPG ne veut pas entendre parler de partage temporel** et que la Nature n'appartient pas à tout le monde. La propriété privée demeure un élément fondamental de nos valeurs républicaines. Il n'y a pas de compromis avec ce principe.

La gestion des milieux et la préservation de la faune est notre objectif prioritaire. Par nature **les chasseurs de Petit gibier sont les meilleurs connaisseurs de la biodiversité.**

En effet, le Petit Gibier, ce sont 75 espèces chassables, selon l'arrêté du 26 juin 1987 auxquelles s'ajoutent les innombrables espèces protégées.

Certaines de ces espèces se portent bien, voire sont en progression, mais malheureusement un grand nombre de ces espèces sont en situation fragile et certaines sont même menacées.

Les chasseurs responsables sont donc particulièrement concernés par le maintien et le développement de ces espèces, s'ils souhaitent continuer à pratiquer leur passion. En ce sens, **ils sont les meilleurs défenseurs et soutiens de la biodiversité de populations dont certaines sont fragiles.** A l'inverse les chasseurs de petit gibier n'ont que très rarement une fonction de régulateurs d'espèces en fort développement ou susceptibles de causer des dégâts (à l'exception des lapins dans certaines situations très spécifiques).

C'est tout le paradoxe apparent des chasseurs de Petit Gibier. Ils prélèvent des animaux dont ils souhaitent que les populations se développent. Et il faut qu'elles se développent pour pouvoir en prélever l'excédent.

Comment les chasseurs peuvent-ils intervenir sur les populations de petit gibier ? En assurant les 3 fonctions essentielles à leur développement : le respect ou la restauration de leurs habitats, la présence de nourriture et la limitation des prédateurs. C'est l'objet de tous les travaux « de terrain » des chasseurs. Si vous croisez les 75 espèces chassables avec une dizaine de modes de chasse pratiqués, vous percevez bien la complexité de la mise en œuvre des mesures nécessaires pour le développement du petit gibier. Mais au bout du compte, toutes ces complexités se résument dans les 3 objectifs précités : assurer la restauration des habitats, assurer l'alimentation (graines mais aussi insectes), réguler la prédation.

Je vous remercie de votre attention.